

Baromètre Sport Santé FFEPGV / Ipsos Vague 5 Sport sur ordonnance

1 français sur 4 attend de son médecin la prescription sur ordonnance d'une activité sportive

Montreuil, le 22 novembre 2019 – Dans sa 8^{ème} édition, le baromètre Sport-Santé de la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique volontaire réalisé avec Ipsos*, s'est penché sur la question du Sport sur Ordonnance. Depuis le 1er mars 2017, les médecins peuvent prescrire du sport aux patients souffrant d'une affection longue durée avec une possibilité de remboursement selon les mutuelles. Un décret qui séduit mais tarde à se mettre en place comme en témoignent les chiffres de ce baromètre.

Des recommandations en progression malgré un manque de conseil

50% des français ont reçu de la part de leur médecin des recommandations pour pratiquer une activité physique en particulier. En revanche, ils déplorent le manque de conseil et d'orientation quant à l'activité à pratiquer : 51% des Français s'est vu recommander par son médecin la pratique d'une activité physique sans savoir laquelle. Malgré ce manque de conseil, **plus d'1 Français sur 4 déclare avoir commencé une activité sportive à la suite de la recommandation de son médecin.** Une recommandation qui a progressé en 1 an : en 2017, seulement 1 français sur 5 s'était vu conseiller la pratique d'une activité physique et sportive par son médecin.



50% des français se sont vu conseiller une pratique sportive régulière pour aller mieux

La prescription du sport par ordonnance encore faible

Alors que plus de la moitié des français s'étaient vus conseiller du sport par leur médecin, **seulement 15% se sont vus prescrire sur ordonnance une activité en particulier.** Une prescription très faible au regard de la recommandation qui fait ainsi chuter la mise en pratique : **seulement 7% déclarent avoir commencé une activité sportive à la suite de la prescription sur ordonnance.**

Les français sont pourtant en demande : **1 français sur 4 souhaite aujourd'hui que son médecin lui prescrive sur ordonnance** la pratique régulière d'une activité physique et sportive, adaptée à sa condition physique et à son état de santé.



15% des français se sont déjà fait prescrire du sport sur ordonnance
25% des français dans l'attente

La formation des médecins, un enjeu de santé publique

Afin d'accompagner la mise en œuvre et le déploiement du Sport sur ordonnance, la FFEPGV propose une formation consacrée à la « Prescription de l'activité physique ». Cette formation a pour objectif de sensibiliser les médecins traitant et d'accroître le recours à la prescription d'une activité physique en tant que thérapeutique non médicamenteuse reconnue de grande efficacité.

Les objectifs de la formation :

- apprécier l'importance de la pratique régulière d'une activité physique, et de la réduction de la sédentarité pour la prévention primaire de nombreuses pathologies chroniques
- évaluer l'intérêt de l'activité physique et de la réduction de la sédentarité afin de minimiser les complications et récidives des principales pathologies chroniques à forte prévalence
- définir les étapes essentielles de la consultation de prescription de l'activité physique
- connaître les offres de prises en charge de patients par l'activité physique

« Depuis le décret de 2017, le sport sur ordonnance tarde à se mettre en place car les médecins manquent d'accompagnement et de formation. Les chiffres de ce baromètre le montrent : il existe encore un grand écart entre la recommandation et la prescription, réduisant ainsi pour autant le nombre de français qui pratiquent une activité physique pour leur santé ! En tant que fédération reconnue d'utilité publique, nous avons une mission : proposer aux Français l'accès à une pratique physique et sportive qui leur permet de bénéficier d'un bien-être physique, social et psychologique. Le développement du sport sur ordonnance est un enjeu et il est de notre responsabilité d'accompagner pour une meilleure connaissance des activités physiques et sportives qui peuvent répondre à certaines pathologies. La FFEPGV, a pour objectif de mettre en œuvre le Programme National de Formation et dispense alors des formations spécifiques aux professionnels de santé. » Patricia Morel, Présidente de la FFEPGV.

Il est intéressant de noter que 7 certifications sont inscrites à l'arrêté du 8 novembre 2018 et qu'il s'agit de la seule fédération à avoir valorisé une telle diversité. Dans ce champs d'intervention, la Fédération a alors certifié plus de 200 nouveaux animateurs sportifs en 2018-2019.

Vitafédé, la marque de la Fédération

La FFEPGV a lancé au printemps dernier sa marque Vitafédé permettant de clarifier son offre d'activités physiques, notamment via l'univers Santé qui regroupe tous les programmes de la FFEPGV ainsi que le Sport Sur Ordonnance et dévoilant ainsi une nouvelle identité visuelle bientôt visible sur tous les supports de communication. Découvrez alors le nouveau logo de l'univers Santé !



Qui est la FFEPGV ?

Issue d'un mouvement sportif créé en 1888 pour améliorer la santé publique par la démocratisation de la pratique sportive, la FFEPGV voit le jour en 1971, avec la réunion de plusieurs structures fédérales sportives. La Fédération a pour vocation d'organiser des activités physiques et sportives, orientées vers les loisirs et le bien-être. Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1976, et compte plus de 500 000 licenciés à travers plus de 6000 clubs. Les cours sont délivrés dans chaque club par des animateurs sportifs formés et diplômés par la Fédération.

Pour information : www.sport-sante.fr

Contacts presse :

SHADOW Communication

Laurine Guiraud – laurineguiraud@shadowcommunication.fr / 07 77 92 35 65

Aurélie Vincent – aurelievinzent@shadowcommunication.fr / 06 58 66 80 49